

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DU 8 Protocole avec le groupe SNCF sur le logement à Paris.

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le pacte « Logement pour tous » signé le 23 juin 2014, entre la Ville de Paris et les principaux acteurs de l'immobilier, privés et publics, dont la SNCF et RFF, avec l'objectif de créer, par la production neuve et la transformation, 10 000 logements par an pour toutes les catégories de population ;

Vu le projet de protocole ;

Considérant que les engagements pris dans ce protocole visent à favoriser la production de logements, notamment sociaux, sur les emprises ferroviaires du territoire parisien devenues inutiles aux missions d'exploitation du transport public ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature du protocole susvisé ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par MM. Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole avec le groupe SNCF sur le logement à Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO